



PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL FEDERAL Séance du 12 janvier 2024

Présents :

Président : Gilles Erb

Patrick Beaussart, Pierre Blanchard, Jean-René Chevalier, Jean-Paul Chilon, Adrien Dodu, Bernard Ferrière, Marie Francisco, Michel Gadal, Jean-Luc Guillot, Fabrice Kosiak, Françoise Lapicque, Guy Letrot, Patrick Lustremant, Daniel Marchand, Emmanuel Marzin, Christian Palierne, Christophe Porte, Jean-Michel Poulat, Claude Raeckelboom, Carole Sève, Jean-Michel Talba, Renan Thepaut, Robert Vasseur, Miguel Vicens, Isabelle Wegel (26)

Assistant :

Magali Andrier, Directrice générale

Jean-Nicolas Barelier, Directeur technique national

Thomas Chevalier, Directeur général adjoint

Malory Lasnier, Directrice de l'accompagnement des territoires (jusqu'au point 2)

Stéphane Lelong, Directeur du développement (jusqu'au point 2)

Odile Perrier, Cheffe de cabinet

Excusés :

Thierry Albertin, Bruno Bellet, Sophie Bodin, Anne Boileau Demaret, Christian Briffeuil, Charles Gaveau, Thibaut Huriez, Stéphane Lebrun, Lenaïck Loyant, Sandrine Ralaizarison, Caroline Turlotte, Marion Vayre, Maurice Vidal (13)

□ □ □

Début de la séance : 18 heures 30

En ouverture, Gilles Erb présente ses vœux à tous. Cette année sera marquée par les Jeux Olympiques ; les résultats de nos équipes ont renforcé l'image du tennis de table sur le plan international et national : à nous de tirer profit de ce contexte favorable pour attirer de nouveaux pratiquants.

Point 1 – Informations du Président

Gilles Erb détaille les différentes rencontres qu'il a effectuées et les différentes manifestations auxquelles il a assisté pendant le mois de décembre.

Il revient sur deux éléments importants et leurs conséquences dans les mois à venir :

- . la rencontre avec le président de France Alzheimer avec le sujet de la convention et de la recherche avec le CHU de Montpellier pour pouvoir communiquer sur les effets de ralentissement de la maladie grâce au ping ;
- . l'insertion par le sport, reconnue par le Président de la République, et les actions à mener en lien avec notre axe Ping citoyen : un appel à candidature pour participer à un réseau de 1000 clubs est lancé jusqu'au 24 avril.

La démarche sur les prochains appels d'offre pour 2024-2028 est engagée (balles, raquettes, sols, textiles). La commission d'appel d'offres s'est déjà réunie à deux reprises pour préparer ces appels d'offres.

Une convention a été signée le 19 décembre 2023 entre la Fédération, la ville de Montpellier et la Métropole Montpellier Méditerranée dans le cadre du développement local du tennis de table.

Plusieurs candidatures pour des compétitions internationales sont en cours : WTT Champions à Montpellier en octobre 2024, Top 16 européen et Top 10 jeunes en 2025. Les candidats aux Top16 et Top10 seront auditionnés par l'ETTU à Skopje les 25 et 26 janvier 2024.

Point 2 – PSF 2024

Une enquête de satisfaction de la campagne 2023 a été menée dans toutes les ligues. Elle a été prise en compte pour la campagne 2024.

Le travail d'évolution de la campagne 2024 du PSF est désormais conjoint entre le pôle développement et le pôle territoires.

La Fédération est dans l'attente de la note de cadrage de l'Agence Nationale du Sport (ANS) mais les principes sont connus :

- 50 % de l'enveloppe totale sont affectés aux clubs, les crédits à destination des Outre-Mer restant sanctuarisés ;
- Il faut répondre aux priorités portées par le ministère des Sports en cohérence avec les enjeux de la Fédération.

Très peu de modifications structurelles sont prévues pour apporter de la stabilité et de la simplification ; les propositions vont dans le sens de ce qui a été préconisé par le bilan des ligues et la volonté fédérale. Certaines contraintes seront levées (affichage spécifique des actions en quartiers sensibles et sur la féminisation), et le rééquilibrage entre les ligues est amélioré en tenant compte du nombre de structures et de licenciés.

Fidèlement aux retours des ligues, le fonds solidaire de 7 % est supprimé mais 3 % des crédits seront réservés pour compenser les disparités territoriales. Les commissions territoriales devront attribuer un minimum de 66 % des crédits pour les clubs, pour respecter l'affectation de 50 % de l'enveloppe totale aux clubs.

Les principales évolutions sont au niveau des clubs : les clubs devront déposer au moins 2 fiches « action » pour être éligibles ; le financement est autorisé à 60 % du budget de l'action, ce qui devrait faciliter le dépôt de dossier de clubs disposant de moins de moyens.

Le calendrier prévisionnel 2024 et les grilles d'appel à projets pour les clubs, les comités départementaux et les ligues sont ensuite présentés.

L'enveloppe PSF 2024 serait d'environ 1 800 000 € (à confirmer). Le modèle de répartition financière (enveloppe outre-mer et enveloppe métropolitaine – enveloppe ligues et enveloppe commissions régionales) est détaillé aux membres du Conseil fédéral.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral adoptent le modèle de répartition financière (26 votants – 25 oui – 1 abstention).

Point 3 – Retour sur l'Assemblée générale du 9 décembre 2023

L'Assemblée générale a repoussé à 50,45 % le budget prévisionnel 2024. Gilles Erb indique les raisons qu'il a identifiées et qui ont amené, à son avis, à ce vote, en indiquant que celui-ci n'est pas positif pour l'image de la fédération vis-à-vis du ministère et des différents partenaires. Ce vote aura un impact sur les actions en cours et entraînera des coûts pour organiser une nouvelle assemblée générale.

Il demande aux membres du Conseil de donner leur avis sur les motivations qui ont abouti à ce résultat. Il en ressort globalement qu'il est consécutif à une incompréhension au regard d'un résultat prévisionnel négatif affiché, permettant de puiser dans les abondants fonds de réserve de la fédération. D'autres motifs très variés sont avancés, sans pour autant expliquer la différence entre le vote en conseil et celui en AG.

Le président insiste sur la nécessité d'investir en 2024 compte tenu du contexte très favorable pour profiter de la visibilité apportée par les Jeux Olympiques, obtenir des résultats sportifs aux Jeux olympiques et ainsi attirer de nouveaux pratiquants.

Il est envisagé la présentation d'un nouveau budget prévisionnel lors d'un Conseil fédéral en visioconférence (1er mars 2024 à 19h30) puis, lors d'une assemblée générale exceptionnelle en visioconférence (20 mars 2024 à 19h30). Après discussion autour des 3 leviers possibles (économies, hausse des tarifs, hausse des produits), les membres du conseil s'accordent sur l'objectif d'un budget modifié par de nouvelles recettes pour équilibrer le budget prévisionnel 2024.

Point 4 – Point sur le système d'information

Il y a encore des « irritants » dans Spid ; les moyens sont mis en place pour les corriger mais il reste des difficultés. Certaines sont liées à la qualité insuffisante de nos données entrées dans le système.

Sur les projets techniques prévus initialement, il reste à finaliser :

- . la configuration de la téléphonie sur IP ;
- . l'équipement en visioconférence du siège, prévu pour le premier trimestre 2024.

L'état d'avancement des reliquats des projets prévus en 2023 au niveau de la gestion administrative et la gestion sportive est détaillé aux membres du Conseil fédéral.

L'intégration des nouveaux labels dans Spid va être planifiée pour 2024.

Les projets 2024 sont présentés par Jean-Michel Poulat. Ceux-ci portent sur les aspects techniques (comptabilité, sécurité, refonte du site), sportifs (Girpe, réforme des compétitions), administratifs (licences, système électif, maintenance de Spid) et sur le développement (prise de licence).

Point 5 – Groupe de travail vétérans

Le groupe de travail vétérans est animé par Vincent Labarbe.

Jean-Michel Poulat explique aux membres du Conseil fédéral les souhaits du groupe de travail pour la saison 2023-2024 et pour la saison 2024-2025, portant sur les volets de compétition, communication, développement. Le Conseil sera sollicité dans une prochaine séance pour prises de décision.

Fin de la séance : 21 heures 10



Séance du 13 janvier 2024

Présents :

Président : Gilles Erb

Patrick Beaussart, Bruno Bellet (à partir du point 9), Pierre Blanchard, Jean-René Chevalier, Jean-Paul Chilon, Adrien Dodu, Bernard Ferrière, Marie Francisco, Michel Gadal, Jean-Luc Guillot, Thibaut Huriez, Fabrice Kosiak, Françoise Lapicque, Guy Letrot, Patrick Lustremant, Daniel Marchand, Emmanuel Marzin, Christian Palierne, Christophe Porte, Jean-Michel Poulat, Claude Raeckelboom, Carole Sève, Jean-Michel Talba, Renan Thepaut, Miguel Vicens, Isabelle Wegel (27)

Assistant :

Magali Andrier, Directrice générale
Jean-Nicolas Barelier, Directeur technique national
Odile Perrier, Cheffe de cabinet
Thomas Chevalier, Directeur général adjoint

Excusés :

Thierry Albertin, Sophie Bodin, Anne Boileau Demaret, Christian Briffeuil, Charles Gaveau, Stéphane Lebrun, Lenaïck Loyant, Sandrine Ralaiarison, Caroline Turlotte, Robert Vasseur, Marion Vayre, Maurice Vidal (12)



Début de la séance : 9 heures

Point 6 – Informations du DTN

Un rappel des résultats sur les épreuves internationales depuis l'Assemblée générale et l'annonce des compétitions majeures à venir est effectué. Un accent est mis sur le résultat de Félix Lebrun (demi-finale) au WTT Champions à Frankfort (compétition qui regroupe les 32 meilleurs joueurs).

Les critères de sélection pour les épreuves internationales en 2024 sont disponibles sur le site internet fédéral. Les cellules de performance en seniors et en jeunes vont paraître dans les jours qui viennent. Ce sera la 5° liste depuis janvier 2022.

Les opérations en cours 2024 par le pôle développement (tombola dans le cadre des jeux olympiques, l'opération 1 école – 1 table, les interventions en milieu carcéral, le Ping VR, la préparation du Ping tour terre de jeux et le plan des 5 000 terrains de sport – génération 2024) sont détaillées.

Toutes les ligues ont signé une convention FFTT/territoire ou ont reçu une proposition de convention. L'opération « du stade vers l'emploi » est maintenant institutionnalisée. 27 contrats en service civique sont validés et en cours de mission. Des postes supplémentaires sont disponibles pour notre mouvement.

Le nouveau certificat de qualification professionnelle (CQP animateur TT) va être lancé en mai 2024.

Pour chaque pôle rattaché à la DTN (développement, territoires, formation-emploi et haut-niveau), Jean-Nicolas Barelier détaille les temps forts de l'année 2024.

Point 7 – Réseaux des clubs

La Fédération souhaite mettre en place des réseaux de clubs dans le prolongement des conventions avec les territoires. Le dossier présenté au Conseil fédéral de septembre 2023 a été simplifié suite aux remarques des élus.

Quatre réseaux ont été identifiés : performance jeunes, développement du nombre de licenciés, Ping citoyen, organisation de compétitions nationales et internationales. La création d'un réseau autour des féminines est suggérée.

Dans un premier temps, les objectifs sont d'identifier, pour chaque réseau, des « clubs de référence » capables de jouer le rôle de « leader territorial » et d'associer les collectivités aux projets des clubs, ainsi que les ligues avec les experts en développement.

Gilles Erb détaille les contreparties du club, de la Fédération et de la collectivité, le processus de sélection des clubs et l'échéancier puis les prérequis pour candidater.

L'opération va être lancée avec un appel à candidatures (date d'échéance : 15 mars 2024), d'autres clubs pouvant éventuellement candidater par la suite.

Point 8 – Calendrier sportif 2024-2025 et calendrier politique 2024

Une réunion du groupe calendrier a eu lieu en début de semaine. Le calendrier sportif issu de cette réunion est présenté par Françoise Lapicque : la proposition de décaler la journée 7 en janvier (avec pause en février) n'est pas retenue, en fonction du nombre de week-ends disponibles en dehors des congés et fériés en phase 2, et pour le problème de classement des joueurs en 2^{ème} phase pour cette journée. La prise en compte les classements « au fil de l'eau » pourrait être discutée.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral adoptent le calendrier sportif 2024-2025 (26 votants – 21 oui – 5 abstentions).

Concernant le calendrier politique, il est acté un Conseil fédéral en visioconférence pour examiner le budget prévisionnel 2024 le vendredi 1^{er} mars 2024 à 19 heures 30 et une Assemblée générale en visioconférence le 20 mars 2024 à 19 heures 30 avec comme points à l'ordre du jour le budget prévisionnel 2024 et le code de campagne fédéral.

Point 9 – Modification des règlements fédéraux

Fabrice KOSIAK présente les propositions de modifications des règlements fédéraux. Les textes seront rédigés ensuite par la commission des statuts et règlements en collaboration avec la commission sportive en fonction des avis du Conseil fédéral.

1°) Modification de la règle du brûlage en championnat par équipes en supprimant le classement limite et se basant sur la somme des classements des joueurs composant une équipe (la somme des classements des joueurs d'une équipe évoluant dans une division devrait être supérieure ou égale à la somme des classements des joueurs des équipes évoluant dans les divisions inférieures) ; ce brûlage est appliqué à titre dérogatoire par la ligue d'Occitanie depuis le 1^{er} juillet 2022.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral refusent la modification présentée (27 votants – 1 pour - 18 contre – 8 abstentions).

2°) Ouverture des tournois nationaux de classe B (dotation < 5 000 €) aux participants des pays frontaliers de la ligue du club organisateur.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral adoptent à l'unanimité le principe de l'ouverture des tournois nationaux de classe B (27 votants).

3°) Modification de la période des mutations exceptionnelles « du 13 juillet au 30 avril » au lieu de « du 16 juillet au 31 mars »

Décision :

Les membres du Conseil fédéral sont favorables à l'unanimité pour la modification de date (27 votants).

4°) Augmentation du nombre de mutés autorisés pour les compétitions par équipes : trois joueurs mutés au maximum au lieu de deux pour les équipes de plus de trois joueurs et deux joueurs mutés au maximum au lieu de un pour les équipes de trois joueurs ou moins.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral refusent la modification proposée (27 votants – 4 oui – 19 non – 4 abstentions).

5°) Modifier la règlementation des mutations pour les poussins et benjamins classés 5 : mutation « libre » jusqu'au 31 octobre, sans limitation de statut « M » en championnat par équipes

Décision :

Les membres du Conseil fédéral sont favorables à l'unanimité au principe présenté avec une date au 30 septembre (27 votants)

6°) Entente : remplacement de l'accord de l'assemblée générale des deux clubs par l'accord de l'instance dirigeante des deux clubs.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral sont favorables à l'unanimité la modification administrative proposée (27 votants).

7°) Entente pour une équipe fanion en championnat par équipes féminin entre 2 associations de la même ligue : suppression de la restriction kilométrique (30 kms maximum entre les sièges).

Décision :

Les membres du Conseil fédéral sont favorables à l'unanimité à cette suppression (27 votants)

8°) Entente pour une autre équipe en championnat par équipes féminin : suppression de la restriction kilométrique (30 kms maximum entre le siège des 2 associations), suppression de la restriction sur la non-existence d'une équipe en championnat féminin et possibilité d'une entente avec plus que 2 associations (nombre d'associations limité au nombre de joueuses dans l'équipe).

Décision :

Les avis des membres du Conseil fédéral sont très partagés sur cette proposition (27 votants – 11 oui – 2 non – 13 abstentions)

9°) Niveau des autres équipes : interdiction aux autres équipes d'évoluer dans la division supérieure à celle de l'équipe d'entente quelle que soit la phase.

Décision :

Les membres du Conseil fédéral sont favorables au principe présenté (27 votants – 26 oui – 1 non)

10°) Assouplissement du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis de table

Décision :

Les membres du Conseil fédéral décident de demander à la commission médicale de formuler un avis sur ce dossier

Point 10 – Demande d'organisme agréé

Le groupement d'employeurs du tennis de table en Pays de la Loire souhaite obtenir un agrément fédéral pour accéder au statut d'« organisme agréé » prévu au titre I chapitre 7 des règlements administratifs.

Les membres du Conseil considèrent que ce groupement contribue au développement et que sa demande peut être examinée.

Point 11 – Ambitions 2023-2024

Magali Andrier fait un état sur les principaux indicateurs mis en place pour suivre l'évolution de la Fédération au cours de la saison 2023-2024.

Au 31 décembre 2023, l'augmentation du nombre de licences compétition et loisir par rapport au 31 décembre 2022 est réelle. Les objectifs fédéraux sont largement respectés pour les licences compétition dans toutes les ligues, et plus variables pour les licences loisir, notamment en raison du décalage de la prise de licence.

Les résultats des différents tableaux de bord sont très encourageants.

Point 12 – Informations générales

Magali Andrier fait un point sur les recrutements du personnel du siège (comptabilité, informatique).

Françoise Lapicque indique que plusieurs réunions de l'instance nationale de discipline, de l'instance supérieure de discipline et du jury d'appel fédéral ont eu lieu depuis le dernier conseil fédéral. Les comptes-rendus sont disponibles sur le site fédéral.

Comme annoncé lors de l'assemblée générale, Corinne Stoffel et Joël Chaillou complètent le conseil de l'ordre.

Les invitations pour les prochains championnats de France seniors vont partir prochainement.

Fin du Conseil fédéral : 12 heures 40

Françoise LAPICQUE
Secrétaire général

Gilles ERB
Président